

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 Juillet 2020

Membres afférents au Conseil Municipal :	15
En exercice : 15 Présents	14
Procuration	00
Votes : Pour 14 - Contre : 0 - Abstention : 0 - Convocation le 02/07/2020	

L'an deux mille vingt, le sept Juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Michelle DUVAULT, Maire.

Présents : Mme DUVAULT Michelle, M. CARCAILLON Michel, M. MEAUX Frédéric, Mme RAVEL Marie-Suzanne, M. BONNEAU Régis, M. DU MESNIL DU BUISSON Stéphane, Mme NIVEAU Béatrice, Mme GARCIA Jocelyne, M. AUBECQ Nicolas, Mme AUBECQ Joëlle, Mme BIGOT Karen, M. GELÉ Stéphane, M. LEROUVREUR Thierry, Mme PAQUE Gaëlle.

Absent excusé : M. DOS ANJOS Filipe.

Madame BIGOT Karen a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

2020/07-31 : INSTALLATION POMPE A CHALEUR SALLE DES FÊTES - CHOIX DU PRESTATIARE

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 18 novembre 2019 par laquelle les membres présents ont sollicité des subventions auprès de la Préfecture et du Conseil Départemental, en vue de participer financièrement à la réalisation des travaux de réhabilitation thermique dans plusieurs bâtiments communaux.

La chaudière à gaz de la Salle des fêtes, très vétuste et énergivore, doit être changée par une climatisation réversible.

Une consultation a été lancée et Madame le Maire présente comme il suit, le résultat de l'analyse des offres de prix pour la fourniture et l'installation d'une pompe à chaleur (avec maintenance) à la salle des fêtes :

CLIMAGINE 21, rue du Sergent Leclerc 37000 TOURS	Climatisation réversible MITSUBISHI	9 914,61 € H.T 11 897,53 € TTC
	Entretien annuel	Non chiffré
JP ENERGIE 12, rue des Vallées 37260 PONT-DE-RUAN	Pompe à chaleur Air/Air DAIKIN	8 500,00 € H.T 10 200,00 € TTC
	Maintenance gratuite la 1 ^{ère} année	
	Entretien annuel	220,00 € H.T 242,00 € TTC
SARL C.P.C SERVICES 20, Allée de la Magnanerie 37260 PONT-DE-RUAN	Pompe à chaleur INVERTER	8 646,57 € H.T 10 375,88 € TTC
	Entretien annuel	272,70 € H.T 300,00 € TTC
Baptiste VAN MEER 20, Chemin des Aunays 37190 SACHÉ	Pompe à chaleur Air/Air ATLANTIC	11 636,87 € H.T 13 964,24 € TTC
	Entretien annuel	Non chiffré

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte de changer le mode de chauffage de la salle des fêtes et de remplacer la chaudière à gaz par une pompe à chaleur air/air,

- décide de choisir l'offre de l'entreprise JP Energie de PONT-DE-RUAN, entreprise moins disante, pour un montant total 8 500,00 € H.T (10 200,00 € TTC) et 220,00 € (242,00 € TTC) pour effectuer la maintenance annuelle du matériel.
- confère toutes délégations à Madame le Maire pour signer les documents afférents au présent dossier.
- dit que cette somme sera inscrite au Budget 2020.

2020-07-32 : SUBVENTION ASSOCIATION IN'DANCE

Madame le Maire donne connaissance, aux membres du Conseil Municipal, d'un courrier de Madame la présidente de l'Association IN'DANCE (cours de zumba, fitness ...) sollicitant l'attribution d'une subvention.

Cette subvention pourrait venir en aide à l'association pour renouveler le matériel de fitness.

Considérant que les activités conduites par l'association sont d'intérêt local, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'attribuer une subvention de 250,00 € à l'association IN'DANCE pour l'année 2020,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2020 – article 6574,
- donne pouvoir à Madame le Maire, pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

2020-07-33 : TRANSFERT POUVOIRS DE POLICE AU PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TOURAINE VALLÉE DE L'INDRE - CCTVI

Madame le Maire donne lecture de la délibération du conseil communautaire du 11 juin dernier concernant le transfert automatique des pouvoirs de police spéciale des maires au président de Touraine Vallée de l'Indre.

En fonction des compétences détenues par Touraine Vallée de l'Indre l'article L 5211-9-2 du code général des collectivités territoriales organise le transfert automatique des pouvoirs de police des maires au président le jour de son élection, en matière de :

- l'assainissement,
- la collecte des déchets ménagers,
- le stationnement des gens du voyage,
- la circulation et le stationnement sur voirie,
- la lutte contre l'habitat indigne.

Les Maires peuvent s'opposer, dans chacun des domaines concernés, à ces transferts dans les 6 mois qui suivent la date de l'élection du président de l'intercommunalité (soit le 10 juillet).

Si un ou plusieurs maires s'y opposent, il est alors mis fin au transfert pour les communes concernées.

Lorsqu'un maire a manifesté son opposition au transfert et afin d'éviter le morcellement de l'exercice de police, le président de l'intercommunalité peut, à son tour, renoncer à exercer un ou plusieurs de ces pouvoirs de police dans le délai de 6 mois à compter de la réception de la première notification d'opposition.

A l'issue de ces délais, il ne sera plus possible de revenir sur le transfert de la police.

En application des dispositions de l'article L. 5211-9-2 du code général des collectivités territoriales, Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle ne s'oppose pas au transfert de police spéciale au président de la CCTVI pour ce qui concerne l'assainissement, la collecte des déchets ménagers, le stationnement des gens du voyage, la circulation et le stationnement sur voirie et la lutte contre l'habitat indigne.

Le Conseil Municipal, prend acte de la décision de Madame le Maire.

2020/07-34 : DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS

Madame le Maire expose au Conseil Municipal, que conformément à l'article 1650 du code général des Impôts, il doit être, dans chaque commune, institué une commission communale des impôts directs (CCID).

Les membres de cette commission sont désignés par le directeur des services fiscaux, cependant il appartient au conseil municipal de proposer une liste de contribuables répondant aux conditions exigées par le code général des impôts.

Le nombre de membres composant la CCID dépend de l'importance de la commune. En l'occurrence pour les communes de moins de 2 000 habitants, elle est composée par le maire ou l'adjoint délégué, président et 6 commissaires.

Les conditions exigées par le code général des impôts pour être membre d'une CCID sont les suivantes :

- être de nationalité française, être âgé de 25 ans minimum, jouir de ses droits civils, être contribuable dans la commune, c'est-à-dire être inscrit aux rôles des impositions directes locales dans la commune (Taxe foncière, Taxe d'habitation, Taxe professionnelle).

Il est demandé au conseil municipal de dresser une liste comportant suffisamment de noms afin que le directeur des services fiscaux puisse désigner les commissaires et leurs suppléants (en nombre égal à celui des commissaires), en nombre double à savoir 12 titulaires et 12 suppléants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal désigne, 12 titulaires et 12 suppléants pour constituer la liste des membres qui seront appelés à siéger au sein de la CCID :

- Délégués titulaires :

- Monsieur Michel CARCAILLON – 02, rue de la Galtière 37260 PONT-DE-RUAN
- Madame Marie-Suzanne RAVEL – 19, rue des Vallées 37260 PONT-DE-RUAN
- Monsieur Frédéric MEAUX – 04bis, rue des Vallées 37260 PONT-DE-RUAN
- Madame Colette WABLE – 04, Bd Alfred Guérin 37260 PONT-DE-RUAN
- Madame Marie-José MENEZ – 37, Rue Saint Brice 37260 PONT-DE-RUAN
- Monsieur Franck DERRÉ – Vauguérin 37260 ARTANNES-SUR-INDRE
- Madame Karen BIGOT – 06, Allée de la Sablière 37260 PONT-DE-RUAN
- Madame Joëlle AUBECQ – 01, Allée des Plétrons 37260 PONT-DE-RUAN
- Monsieur Stéphane DU MESNIL DU BUISSON 01, Prieuré de Relay 37260 PONT-DE-RUAN
- Madame Béatrice NIVEAU – 01, rue de la Galtière 37260 PONT-DE-RUAN
- Monsieur DOS ANJOS Filipe 13, Allée de la Sablière 37260 PONT-DE-RUAN
- Monsieur Stéphane GELÉ – 20, Bd Alfred Guérin 37260 PONT-DE-RUAN.

- Délégués suppléants :

- Madame Jocelyne GARCIA 06, rue Saint Brice 37260 PONT-DE-RUAN
- Monsieur Thierry LEROUVREUR – 06, Allée de la Briqueterie 37260 PONT-DE-RUAN
- Madame Gaëlle PAQUE – 15, Allée de la Magnanerie 37260 PONT-DE-RUAN
- Monsieur Régis BONNEAU – 24, Avenue de la Vallée du Lys 37260 PONT-DE-RUAN
- Monsieur Nicolas AUBECQ – 01, Allée des Plétrons 37260 PONT-DE-RUAN
- Monsieur Charles MARIE – 12, Bd Alfred Guérin 37260 PONT-DE-RUAN
- Monsieur Jean-Philippe BOURGNEUF – 17A, Rue Croix Billette 37260 PONT-DE-RUAN
- Madame Joëlle GAUDRÉ – 02, rue de Belle Croix 37260 PONT-DE-RUAN
- Monsieur Karl ROUSSEAU – 03, rue des Ecoles 37260 PONT-DE-RUAN
- Madame Nathalie BAZARD – 07, rue de la Galtière 37260 PONT-DE-RUAN
- Monsieur Michel GAULT – 03, Rue des Vallées 37260 PONT-DE-RUAN
- Madame Danielle ROSIER – 05, Bd Alfred Guérin 37260 PONT-DE-RUAN.

2020-07-35 - DÉLÉGUÉS STRUCTURES INTERCOMMUNALES ET ORGANISMES EXTÉRIEURS

Madame Michelle DUVAULT, Maire, indique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la désignation des délégués de la commune qui seront appelés à siéger en son nom au sein de structures intercommunales, d'organismes extérieurs ou de commissions communales

Le Conseil Municipal décide que ces désignations ne sont pas votées au scrutin secret.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne comme il suit, les représentants de la Commune de PONT-DE-RUAN appelés à siéger en son nom, au sein des organismes désignés ci-dessous :

Organismes	Nom des délégués
C.N.A.S – Comité National d'Action Sociale	Madame DUVAULT Michelle
ECHO DU CŒUR – Epicerie Sociale	Madame RAVEL Marie-Suzanne Madame AUBECQ Joëlle
Correspondant Défense	Madame GARCIA Jocelyne, titulaire Monsieur AUBECQ Nicolas, suppléant
F.L.E.S - Fonds Local Emploi Solidarité	Madame DUVAULT Michelle, titulaire Madame RAVEL Marie-Suzanne, suppléante
Commission Communale	
Commission Liste Electorale	Madame PAQUE Gaëlle

2020/07-36 : PLAN CANICULE

Madame le Maire donne connaissance à l'assemblée du plan départemental de gestion d'une canicule.

L'objectif du plan de gestion d'une canicule est de définir les actions à mettre en œuvre, de court et de moyen terme, dans les domaines de la prévention et de la gestion de crise afin de réduire les effets sanitaires d'une éventuelle canicule et d'adapter au mieux les mesures de prévention et de gestion au niveau local.

Ce plan vise ainsi à prévenir les effets d'une canicule, à protéger les populations par la mise en place de mesures de gestion adaptées aux niveaux de vigilance météorologique, à informer et à communiquer avec la population

Pour mener à bien la gestion du plan canicule, il faut donc créer une commission, composé de 2 membres, qui aura en charge la mise en œuvre du plan de gestion d'une canicule.

Le Conseil Municipal compose, comme il suit, la commission « Plan de gestion d'une canicule :

- Madame RAVEL Marie-Suzanne, adjointe,
- Madame Gaëlle PAQUE.

Madame RAVEL précise que le recensement des personnes fragiles a déjà été effectué. Un registre nominatif est régulièrement mis à jour au secrétariat de Mairie.

Madame PAQUE préconise l'achat d'un stock de bouteilles d'eau en prévision d'une pénurie d'eau lors d'un épisode de canicule.

2020-07-37 : REFUS PRÊT TERRAIN ABORDS MOULIN

Madame le Maire donne lecture d'un mail d'un ancien ruanopontin, Monsieur Sébastien MOREAU, sollicitant l'accord de la municipalité pour occuper, pendant la période estivale, le terrain attenant au logement communal vacant sis à côté du Moulin.

Il souhaite pêcher avec ses enfants pendant les vacances.

Monsieur CARCAILLON précise que cet espace non clos, en bordure de l'Indre, n'est pas sécurisé, les risques inhérents à une rivière demeurent.

La responsabilité de la municipalité, voire du maire, pourrait être engagée pour faute en cas d'incident ou d'accident.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité refuse de mettre à disposition ce jardin communal situé en bordure de l'Indre, au profit de Monsieur MOREAU.

• **TRAVAUX DIVERS – BÂTIMENTS COMMUNAUX**

Madame le Maire fait un compte-rendu des travaux engagés et en cours :

Parking Aire camping-cars : la réfection de la plateforme est achevée (décapage, pose géotextile, diorite et émulsion bi couche) pour un montant de 28 550,00 € TTC.

Ces travaux sont subventionnés par la CCTVI dans le cadre de sa stratégie de développement touristique financée par le produit de la taxe de séjour.

Le montant de la subvention s'élève à 11 890,00 €.

Afin de compléter cet aménagement, Monsieur CARCAILLON propose l'installation d'un panneau d'informations pour renseigner les visiteurs sur les services et les commerces de PONT-DE-RUAN et des communes aux alentours.

Eglise – travaux restauration du porche : les travaux sont engagés, la couleur des pierres a été choisie en accord avec l'architecte des bâtiments de France.

Coût des travaux : 33 160,00 € TTC. – subvention de la DRAC : 11 053,00 €.

L'Angélus a été supprimé à la suite de nombreuses plaintes déposées en Mairie par des riverains de l'Eglise.

Bornes incendie : pour lutter efficacement contre les incendies, 2 nouvelles bornes ont été installées Rue des Vallées et Les Pontins, pour un montant de 6 600,00 € TTC.

Travaux de bâtiments :

- les 4 châssis de toit du 1^{er} étage de la bibliothèque ont été changés pour un montant de 3 360,00 € TTC.

Pour une meilleure isolation thermique, le remplacement des fenêtres et des portes de la salle des fêtes, de la Mairie, de la bibliothèque et du restaurant scolaire devrait débuter mi-août.

Le coût des travaux s'élève à 66 687,00 € TTC et le montant total des subventions s'élève à 33 385,00 € (FDSR, DETR).

Panneau lumineux :

Du fait de l'avis défavorable de l'architecte des bâtiments de France pour la pose d'un panneau lumineux sur le mur de la salle des fêtes, un rendez-vous sera pris avec ses services pour déterminer un emplacement plus approprié. Affaire à suivre.

Voirie :

Les agents du service technique ont repeint divers marquages au sol (stationnement, passages pour piétons ...) en centre-bourg. Une réflexion sera menée pour engager de futurs travaux d'aménagement sécuritaire afin de réduire la vitesse des véhicules.

Ecole :

Un projet pour équiper une classe de l'école du Tilleul en solutions numériques est en cours. Au titre des investissements d'avenir, l'Etat subventionne cette dépense à hauteur de 50 %, avec une dépense à minima de 3 000,00 € H.T.

Une demande de subvention au titre du FAL (1 000,00 €) sera également déposée auprès du Conseil Départemental.

Absentéisme personnel des écoles pour raison de santé : en cas d'absence d'un agent affecté à l'école, au restaurant scolaire ou à la garderie périscolaire, Monsieur MEAUX accepte de venir en aide pour effectuer un éventuel remplacement.

Forage stade William Lambert :

Les travaux pour la construction d'un forage pour l'arrosage du stade sont difficiles à mettre en place : surcoût pour un système de pompage (12 500,00 €). Travaux non prévus initialement.

Madame le Maire précise que la CCTVI sera sollicitée pour apporter une aide financière afin de pouvoir finaliser cet investissement initié par l'ex SIVOM de la Vallée du Lys.

La parole est donnée aux conseillers municipaux - Tour de table :

Monsieur MEAUX a rencontré le responsable de la CCTVI en charge de l'accueil jeunesse, pour la mise en place du futur accueil ados.

Il signale divers travaux d'entretien à effectuer à l'Ecole : peinture, lisses en bois à changer ...

Monsieur BONNEAU déplore le problème d'indiscipline à la déchetterie.

Par ailleurs, il précise qu'il gère et vérifie l'entretien des véhicules du service technique.

Monsieur du MESNIL du BUISSON signale que le conteneur de regroupement, fourni par le SMICTOM du Chinonais, pour la collecte des ordures ménagères au Prieuré de Relay a disparu.

Monsieur LEROUVREUR informe que la collecte des ordures ménagères n'a pas été assurée dernièrement du fait des travaux sur le réseau électrique Rue de la Châtaigneraie. Dommage, il aimerait que les riverains soient avertis au préalable dans ce cas de figure.

Il signale également un stationnement sauvage de véhicules lors de l'assemblée générale de la Fédération Départementale de Tennis, qui s'est tenue au club-house du tennis-club de PONT-DE-RUAN.

Monsieur AUBECQ travaille actuellement sur le projet de création d'un site Internet pour la Commune (coût maximum : 1500.00 €). La société WIX propose une démonstration.

Afin de faciliter certains achats pour la Commune, il souhaite l'obtention d'une carte Métro.

Madame RAVEL informe l'assemblée que se tiendra le premier forum des Associations dans la cour de l'école le 05 septembre prochain.

Audit des Bâtiments Communaux :

Monsieur LEROUVREUR présente l'état des lieux des bâtiments communaux avec une fiche par bâtiment.

Cet audit permet de connaître les bâtiments de la commune, avoir un avis sur l'état d'usage et la conformité, qualifier le besoin actuel pour définir les besoins futurs et planifier les travaux et les investissements à venir.

La séance est levée à 23 h 00

Fonction	Qualité	NOM ET PRÉNOM	signature
Maire	Mme	DUVAULT Michelle	
1 ^{er} Adjoint	M.	CARCAILLON Michel	
2 ^{ème} Adjoint	M.	MEAUX Frédéric	
3 ^{ème} Adjoint	Mme	RAVEL Marie-Suzanne	
C.M	Mme	GARCIA Jocelyne	
C.M	M.	AUBECQ Nicolas	
C.M	Mme	BIGOT Karen	
C.M	M.	BONNEAU Régis	
C.M	Mme	AUBECQ Joëlle	
C.M	M.	DU MESNIL DU BUISSON Stéphane	
C.M	Mme	NIVEAU Béatrice	
C.M	M.	DOS ANJOS Filipe	Absent excusé
C.M	Mme	PAQUE Gaëlle	
C.M	M.	LEROUVREUR Thierry	
C.M	M.	GELÉ Stéphane	